



Résiliation d'un contrat avec une école à distance

Par **tom69**, le **14/03/2016** à **14:54**

Bonjour,

Il y a 9 mois je me suis inscrit chez ifdp, je ne souhaite plus continuer la formation car je ne peux plus payer et je me suis rendu compte que ça ne m'intéresser pas. Je n'ai pas encore envoyé de lettre recommandée avec a/r, pour leur demander la résiliation du contrat. Mais je les ai contacté par téléphone et ils me demandent de payer la totalité de la formation. Il me semble aussi avoir signé un document électronique et non un doc papier (si c'est important).

Je voudrais connaître les démarches pour résilier mon contrat et savoir si je vais devoir payer la totalité de la formation?

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **14/03/2016** à **15:45**

Bonjour,

Vous devez respecter les conditions de résiliation prévues dans le contrat.

Vous pouvez vous renseigner sur internet et vous verrez que vous n'êtes pas le seul à changer d'avis et à vouloir résilier ce type de contrat.

Si vous ne payez pas, attendez-vous à être relancé.

SALUTATIONS

Par **tom69**, le **15/03/2016** à **11:56**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Je dois respecter les termes du contrat même en cas de force majeur??